



Faire payer 6 mois d'avance??

Par **mattisgwada**, le **13/10/2012** à **01:32**

Bonjour,

Arrivé récemment en Guadeloupe (juin) pour créer mon entreprise (Maitre nageur/educateur sportif), j'ai trouvé un logement en aout (par agence) mais les conditions étaient de payer 6 mois de loyer d'avance...cette pratique me semble douteuse, d'autant que la somme déboursée comprenait les 6 mois + la caution (1mois) + les frais d'agence...
premiere interrogation : en ont ils le droit??

maintenant deuxieme soucis...mon entreprise marche tres fort, et compte donc m'installer dans un appartement plus grand...une autre agence me propose un T3 avec seulement mes justificatifs de revenus + un garant (l'entreprise etant trop jeune), donc je valide...
je fais mon préavis avec accusé de reception (1mois pour un meublé) j'appel l'ancienne agence et là ils me disent que ce n'est pas possible de partir puisque j'ai payé jusqu'au mois de Janvier et que le propriétaire a encaissé tous les loyers (le cheque que j'ai fais était au nom de l'agence...).

je me trouve aujourd'hui bien demuni et vous demande les demarches que je dois effectuer pour récupérer la somme (loyers de Decembre, Janvier + caution) ou si l'agence est dans son droit et donc me "bloque" ici...

merci pour vos reponses...

Cordialement
Mattis

Par **Lag0**, le **13/10/2012** à **08:35**

Bonjour,

Il n'est pas illégal de payer les loyers d'avance, même si, en général, c'est au trimestre et non au semestre.

En revanche, la loi vous donne le droit de résilier le bail quand bon vous semble moyennant un préavis d'un mois (puisque logement meublé), le bailleur devra donc vous rendre le trop perçu à votre départ.

Par **mattisgwada**, le **26/10/2012** à **15:23**

merci pour votre réponse rapide!

ainsi je rends les clefs le 14 Novembre, ont ils un temps imparti pour me restituer le trop perçu?

ils me disent qu'ils me rendront l'argent lorsque le propriétaire aura rendu l'argent, mais moi je n'ai aucun lien avec le propriétaire, je pensais que c'était l'agence qui percevait mon argent et après qu'elle redistribuait au propriétaire...dans ce qu'ils me disent ils ont payer les 6 mois au propriétaire, donc il faut attendre un remboursement de sa part...??

j'aurais aimé récupérer cette somme lors de la remise des clefs mais cela est il possible et quel recours ai je pour qu'il me le rende au plus vite?

cordialement